

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2007

Séance du 2 mars 2007

CG 07/1^{ère}/V-08

**BATIMENTS DE LA DIRECTION DE LA
SOLIDARITE DEPARTEMENTALE
BATIMENTS CENTRAUX – POLES DE DEVELOPPEMENT
SOCIAUX ET CENTRES MEDICO-SOCIAUX**

Diverses évolutions d'ordre juridique ont accru, ces dernières années, les missions dévolues au Conseil Général et, par là-même, à la Direction de la solidarité départementale.

On peut citer en particulier :

- la loi du 11/02/05 relative aux personnes handicapées portant création des maisons départementales des personnes handicapées (M.D.P.H.),
- les nouveaux contrats de travail aidés institués par la loi « RMI » du 18 décembre 2005,
- la loi du 27 Juin 2005 concernant le nouveau statut des assistants familiaux qui affirme leur place au sein de notre institution en tant qu'agents non titulaires des collectivités territoriales.

Ainsi, à ce jour, la Direction de la Solidarité Départementale compte :

- 116 agents domiciliés au central, dans le bâtiment sis 7 allées Mortarieu,
- 222 agents répartis sur les Pôles de développement sociaux.

Ces évolutions, au niveau des missions et du personnel, m'amènent à faire le point sur les bâtiments qui hébergent nos services.

I – LES BATIMENTS CENTRAUX

Les locaux, sis 7 allées Mortarieu et 28 rue de la Banque, abritent outre la Direction de la Solidarité Départementale et la Maison Départementale des Personnes Handicapées, les services de la Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (D.D.A.S.S.) et, pour l'instant encore, la SEMATEG.

Comme je vous l'ai précisé dans le cadre des travaux de restructuration de la Cité Administrative Départementale, les services centraux de la Direction de la Solidarité Départementale ont vocation à rester, quelques années encore, dans les locaux actuels.

Je vous proposerai, dans le cadre de l'une de nos prochaines sessions, un projet de réaménagement de ces bâtiments.

II – LES POLES DE DEVELOPEMENT SOCIAUX

Depuis 2001, et conformément au projet adopté par l'Assemblée Départementale, l'organisation territoriale de la Direction de la Solidarité Départementale s'articule autour de la notion de pôles de développement sociaux dont le nombre a été porté à **13** en juin 2005, et dont il convient de rappeler le triple objectif :

- améliorer le service rendu à l'usager, notamment en renforçant la **proximité** de lieux d'accueil du public,
- favoriser l'évolution des pratiques et leur adaptation aux **spécificités locales**,
- promouvoir des valeurs de **citoyenneté, d'équité et de lisibilité** du service public départemental.

L'entité pôle, sous la direction du responsable de pôle, est constituée d'une équipe de proximité qui regroupe l'ensemble des corps de métiers, dont les missions liées à la M.D.P.H..

Les centres médico-sociaux renforcent la capacité de proximité et constituent des lieux d'accueil et de permanences privilégiés sur les territoires des pôles (cf. annexe 1).

1) – **L'ensemble architectural des pôles de développement sociaux et des centres médico-sociaux** :

POLE DE BEAUMONT DE LOMAGNE :

Location : 274 m² - 3250 €/mois

Equipe : 15 agents soit 7,15 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
5838 6401

CMS de Lavit

Location (Mairie) – 97 m² - 857 €/mois

Publics reçus : 2006 : 612

POLE DE CASTELSARRASIN :

Propriété départementale 262 m²

Equipe : 23 agents soit 15,6 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
7751 10 319

• ***CMS de Saint Nicolas de la Grave***

Location (Mairie) – 140 m² - 409 €/mois

Publics reçus : 2006 : 1 080

POLE DE CAUSSADE

Propriété départementale 462 m²

Equipe : 27 agents soit 14,2 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
13 039 13 297

• ***CMS de Septfonds***

Location (Mairie) – 108 m² - 333 €/mois

Publics reçus : 2006 : 734

- **Montpezat** : permanences Mairie

Publics reçus : 2006 : 180

POLE DE GRISOLLES :

Propriété départementale 240 m²

Equipe : 19 agents soit 13,40 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 2006
6 627 10 558

- **CMS de Labastide Saint Pierre**

Location (particulier) – 130 m² - 680 €/mois

Publics reçus : 2006 : 3 053

- **CMS de Villebrumier**

Propriété départementale 90 m²

Publics reçus : 2006 : 681

POLE DE MOISSAC :

Propriété départementale 300 m² dont 200 m² occupés

Equipe : 26 agents soit 17,45 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
6811 8465

- **CMS de Lafrançaise**

Location Mairie – 200 m² - 331 €/mois

Publics reçus : 2006 : 399

POLE DE MONTAIGU :

Location – 160 m² - 1 298 €/mois

Equipe : 14 agents soit 8,9 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
2682 3223

- ***CMS de Lauzerte***

Location Tarn et Garonne Habitat – 94 m² - 458 €/mois

Publics reçus : 2006 : 662

POLE DE MONTAUBAN - LABAT

Propriété départementale 295 m²

Equipe : 21 agents soit 11,55 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2006 : 5 385

POLE DE MONTAUBAN - LES CHENES

Location – 146 m² - 838,17 €/mois (Tarn et Garonne habitat)

Equipe : 16 agents soit 12,5 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2006 : 6750

POLE DE MONTAUBAN - MARCEL UNAL

Propriété départementale 424 m²

Equipe : 18 agents soit 12,2 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2006 : 6 501

POLE DE MONTAUBAN - VILLEBOURBON

Location (Mutualité) – 365 m² - 2546 €/mois

Equipe : 21 agents soit 13,4 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2006 : 13 942

- ***CMS des Consuls***

Location (à un particulier) – 100 m² - 657 €/mois

Publics reçus : 2006 : 1 383

- ***CMS Jean Jaures***

Occupation Local Mairie – 90 m²

Publics reçus : 2006 : 1 518

POLE DE MONTECH

Location Mairie – 520 m² - 2435 €/mois

Equipe : 23 agents soit 16,6 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
7769 13 116

- ***CMS de Verdun sur Garonne***

Location - (Tarn et Garonne Habitat) – 70 m² - 263,33 €/mois

Publics reçus : 2006 : 1 114

- ***CMS de Lavilledieu du Temple***

Location (particulier) – 70 m² - 382 €/mois

Publics reçus : 2006 : 675

POLE DE NEGREPELISSE

Propriété départementale 210 m²

Equipe : 25 agents soit 18,5 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
6158 9 906

- ***CMS de Saint Antonin***

Propriété départementale 295 m²

Ouvert en permanence

Publics reçus : 2006 : 2 013

- ***CMS de Monclar de Quercy***

Location (Mairie) - 70 m² – 167 €/mois

Publics reçus : 2006 : 85

POLE DE VALENCE D'AGEN :

Propriété départementale 300 m²

Equipe : 16 agents soit 13,5 équivalents temps pleins

Publics reçus : 2003 - 2006
5496 7987

Pôles de Développement sociaux - total de personnes reçus : 115 850

2 – Patrimoine et locations en état satisfaisant ou qui réclament de petits travaux :

- **Pôle de Beaumont de Lomagne** : l'équipe a aménagé dans de nouveaux locaux, sis 12 rue Toureilh, au 1er novembre 2006.

- **Pôle de Castelsarrasin** : des travaux de finition sont en cours de réalisation.

- **Pôle de Montauban Labat** : des travaux de peinture seront à réaliser.

- **Pôle de Montauban Les Chênes** : les travaux d'extension annoncés au budget prévisionnel 2006 sont en cours de réalisation et doubleront la surface.

- **Pôle de Montauban Unal** : aucune observation n'est à faire sur ce pôle qui devrait, toutefois, déménager pour permettre l'agrandissement du laboratoire vétérinaire.

- **Pôle de Montech** : le siège du pôle est à ce jour dans des locaux adaptés. Des finitions seront à réaliser.

3 – Patrimoine et locations qui réclament des travaux plus lourds ou une recherche de nouveaux locaux :

- **Pôle de Caussade** : un programmiste sera prochainement désigné pour travailler l'utilisation de l'espace existant mal distribué.

- **Pôle de Grisolles** : le bâtiment central en étage est inadapté pour sa fonction. Un projet est en cours pour la location de locaux neufs de 300 m².

Centre médico-social de Labastide Saint Pierre : compte-tenu de la fréquentation, des locaux plus adaptés sont à rechercher.

- **Pôle de Moissac** : un programmiste a été désigné pour réfléchir à l'aménagement du bâtiment. L'étude sera terminée en avril 2007 et sera présentée lors de notre DM1 2007.

- **Pôle de Montaigu** : un programme de réfection du siège de pôle et du centre médico-social de Lauzerte sera arrêté pour améliorer les locaux existants.

- **Pôle de Montauban - Villebourbon** : en relogement provisoire, au 8 rue du Chanoine Miquel, de nouveaux locaux sont recherchés.

Centre médico-social des Consuls en coeur de ville : des aménagements légers sont à réaliser.

- Pôle de Montech :

Centre médico-social de Verdun : la surface du centre médico-social sera doublée afin de mieux répondre à l'accueil du public. Un projet est mené avec Tarn et Garonne Habitat.

Centre médico-social de Lavilledieu du Temple : des locaux plus adaptés sont à rechercher.

- Pôle de Nègrepelisse : le programme vous est présenté à cette session. Les travaux débiteront au 1er Juin 2007 pour une entrée dans les lieux en Juin 2008.

Centre médico-social de Saint Antonin : des travaux d'accessibilité et d'aménagement de l'existant sont à définir.

- Pôle de Valence d'Agen : la nécessité d'extension demande la réalisation de travaux qui pourront être effectués en régie par nos services techniques.

Enfin, je tenais à vous informer qu'un travail de signalétique est en cours. Il permettra de mieux localiser les pôles de développement sociaux, la M.D.P.H. et les centres médico-sociaux.

Je vous rappelle l'importance de ce dossier pour notre Assemblée car nos locaux reflètent, sur l'ensemble du territoire, pour les usagers qui les fréquentent (115 850) et les personnels et assistants familiaux (222 – 140) de notre administration qui les utilisent, l'attention que le Conseil Général accorde à l'ensemble de ses missions sociales et médico-sociales.

Je vous saurais gré de bien vouloir me donner acte de la présente communication relative aux bâtiments de notre Direction de la Solidarité Départementale.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission solidarité, santé et action sociale,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Donne acte à Monsieur le Président de sa communication relative aux bâtiments accueillant la direction de la solidarité départementale (services centraux et pôles de développement sociaux).

Acte donné.

Le Président,